

Compte Rendu de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2019

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 octobre 2019

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents

Mr Le Maire demande en début de séance de rajouter à l'ordre du jour :

L'abrogation de la délibération concernant la modification statutaire du SIC votée au dernier conseil municipal

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Objet : Délibération : Abrogation de la délibération n° 2019-046 concernant la modification statutaire du SIC

Mr Le Maire expose que le contrôle de légalité de la Préfecture signale que les statuts votés ne répondent pas aux dispositions réglementaires du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 5 qui prévoit seulement un délégué titulaire et un suppléant au lieu de deux actuellement. Il faut donc abroger la délibération n°2019-046.

En attente d'un nouvel arrêté de la Préfecture.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Objet : Délibération pour clôture du Budget du Lotissement « Les Treilles » au 31/12/2019.

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que tous les lots du Lotissement communal « Les Treilles » ont été vendus.

Que la TVA a été payée sur chaque lot par le Trésorier auprès du Service des Impôts des entreprises du centre des finances publiques et donc qu'il y a lieu de procéder à la clôture du budget annexe du lotissement Les Treilles.

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer pour la clôture de ce budget

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Objet : Délibération pour demande de subvention auprès du SYADEN concernant l'extension de l'éclairage public sur l'aire de repos des campings cars

Mr le Maire expose qu'il est nécessaire d'effectuer une demande de subvention auprès du SYADEN concernant l'extension de l'éclairage public sur l'aire de repos des campings cars.

Un devis d'un montant de 3745.54 € a été établi par l'entreprise Robert.

Une délibération doit être établie pour être jointe à cette demande de subvention

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Objet : Délibération pour autoriser le recouvrement des recettes des loyers communaux par prélèvement

Afin de faciliter les démarches des usagers et d'essayer de réduire le montant des impayés, Mr Le Maire propose la mise en place du prélèvement automatique pour les loyers communaux.

Un contrat d'autorisation de prélèvement sera proposé aux usagers au moyen de la signature d'un mandat SEPA accompagné d'un RIB. Il est précisé que l'option pour le prélèvement automatique est une faculté ouverte à l'usager et ne peut lui être imposée.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Questions diverses :

Végétaux de la commune :

VALORIDEC propose de poser une benne soit deux fois par an : soit 350 € par dépôt

Le conseil propose : au 15 avril (durée un mois)

Au 15 octobre (durée un mois)

Sera opérationnel dès 2020

La proposition du COVALDEM concernant le système du broyage nécessite plus de complexité quant à la disponibilité de cet organisme, mais néanmoins utile : pas de feuilles ni brindilles à broyer mais uniquement des branchages d'un diamètre inférieur ou égal à 11 cm de diamètre, et une fois broyés, les déchets sont remis au demandeur pour transformation en compost. Un flyer sera affiché.

Employés communaux :

Mr DOUSSIN Jean-François a émis le désir de prendre une disponibilité pour l'année 2020.

Mr Le Maire a reçu une lettre de candidature et un curriculum vitae de Mr Marc BOUTIBONNES et au vu de ces expériences menées et de ces diplômes, Mr Le Maire a proposé au conseil de donner suite à Mr Marc BOUTIBONNES. Celui-ci commencera rapidement et travaillera en binôme avec Mr DOUSSIN pendant quelques jours avant son départ.

Vœux 2020 le 25 janvier à 11h

Point sur l'incendie : Le bois de la forêt communale sera vendu par l'entreprise SERRADORA BOIX pour un montant de 101 000 €, payé en 4 fois.

Les travaux démarreront le 15 janvier 2020 et dureront environ 18 mois

Demander à l'ONF de déblayer les branches restantes

Le remembrement sera organisé par le Conseil départemental. Il faut contacter l'association des communes forestières de l'Aude.

Le conseil départemental octroie à la commune une subvention de 63 000 € pour les travaux de reboisement

La commune reçoit régulièrement de plusieurs personnes et associations des dons

Le 11 janvier 2020 aura lieu un concert de gospel à la salle polyvalente de Monze, celui-ci sera gratuit, et une urne sera déposée pour recevoir des dons au profit de la forêt communale de MONZE.

Mme ALOZY nous informe sur le contrat de transition écologique qui est élaboré sur la base des spécificités et des besoins de chaque territoire. Mis en place à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités, ils sont coconstruits à partir de projets locaux, grâce à la mobilisation des acteurs des territoires : collectivités, entreprises, associations, citoyens...

Soutien technique, financier et administratif par les services de l'Etat, établissements publics, départements, régions.

Trois buts : Démontrer que l'écologie est un moteur de l'économie

Agir avec tous les secteurs du territoire

Accompagner de manière opérationnelle les situations de reconversion d'un territoire.

Aire de lavage : Le Projet est accepté (coût 30% à la charge de la commune)

Le projet Zéro phyto est liée à la station de lavage et sera présenté au congrès de Marseille en juin 2020. Congrès où l'on pourra présenter le dossier de l'incendie d'août 2019.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance se termine à 19h45

Le Maire

Christian CAVERIVIERE